

# INFORMATION PRÉALABLE SUR LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES (IPEC) POUR LES DOUANES CUBAINES (ADUANA GENERAL DE LA REPUBLICA DE CUBA)

EN VIGUEUR LE 5 MARS 2008

La transmission électronique des renseignements relatifs au fret est requise pour tous les vols à destination de Cuba, et il est essentiel de se conformer à l'ensemble de ces dispositions. Les sociétés aériennes et les transitaires doivent fournir des renseignements pour tous les envois, tant sur la lettre de transport aérien (LTA) de groupage que sur le bordereau de groupage. La divulgation complète des renseignements relatifs aux envois est exigée pour tous les vols à destination de Cuba.

Les données du bordereau de groupage sont exigées au moment de l'acceptation des marchandises. Transitaires et expéditeurs ont le choix entre deux options :

1. Transfert électronique des renseignements du message FHL2 par le Portail des Cyberservices fret (PCF);
2. Livraison manuelle des documents papier à Air Canada Cargo aux fins de réacheminement aux douanes.

Les transitaires et les expéditeurs ne sont pas autorisés à communiquer directement les renseignements.

Si, au moment de l'acceptation des marchandises, il n'y a pas de bordereau de groupage dans notre système, les frais sont calculés manuellement et communiqués au transitaire ou à l'expéditeur.

En plus de transférer les détails ci-dessus à Air Canada Cargo, les transitaires et les expéditeurs doivent fournir les documents suivants au moment de l'acceptation des marchandises :

- Une copie de la LTA de groupage;
- Dans une enveloppe distincte, un minimum de deux copies du manifeste de groupage détaillé, qui comprend les renseignements suivants : l'expéditeur définitif, le destinataire final, une description détaillée complète, ainsi que le nombre et le poids des colis indiqués sur chaque bordereau de groupage;
- En ce qui concerne les envois unitisés, un manifeste de groupage détaillé, complet et exact qui doit comprendre chacun des bordereaux de groupage, le nombre et le poids des colis qui y sont associés, par unité remise pour transport.

Conformément au règlement cubain en matière d'information préalable sur les expéditions commerciales, Air Canada Cargo doit s'assurer que les renseignements indiqués sur le bordereau de groupage transmis par voie électronique sont exacts et complets, et qu'ils parviennent dans les délais requis. Pour respecter ces exigences, Air Canada Cargo peut être tenue de traiter de nouveau certains aspects des envois, comme les données électroniques ou la manutention matérielle.

Frais de soumission des données de bordereaux de groupage (par bordereau de groupage) :

	CAD	USD	EUR	GBP
Transmission électronique des données à Air Canada Cargo aux fins de réacheminement aux douanes	3,50	3,50	2,50	2,50
Manual presentation of documentation for Air Canada Cargo to enter and transmit to Customs	18 00	18 00	15 00	10 00